



Etapes de la procédure d'admission des membres actifs de l'Association suisse des droguistes (ASD)

- | | |
|---|-------------------------|
| 1. Envoyer la demande d'adhésion au requérant | Secrétariat central ASD |
| 2. Renvoyer le formulaire de demande d'adhésion (pages 1 et 2) rempli au secrétariat central de l'ASD | Requérant |
| 3. Informer (fax/tél.) le président de section concerné | Secrétariat central ASD |
| 4. Admission provisoire sous réserve de changement par le Comité central et l'assemblée de section | Président de section |

L'admission provisoire permet de bénéficier immédiatement des prestations de l'ASD. Ce droit disparaît automatiquement si la demande est définitivement rejetée. Nul ne peut faire valoir les frais résultant de cette procédure auprès de l'ASD.

- | | |
|---|-------------------------|
| 5. Courrier informant le requérant de son admission provisoire | Secrétariat central ASD |
| 6. Publication dans l'organe d'information de l'ASD avec délai d'opposition de 2 semaines | Secrétariat central ASD |
| 7. Une fois le délai d'opposition écoulé : | |

a) Si aucune opposition n'est parvenue

- | | |
|--|-------------------------|
| - Facturation des frais d'admission et de la cotisation au requérant | Secrétariat central ASD |
| - Admission provisoire | Comité central |
| - Admission définitive | Assemblée de section |
| - Notification de l'admission définitive au secrétariat central de l'ASD | Président de section |
| - Courrier d'information au requérant | |

b) Si cette admission fait l'objet d'une opposition

- | | |
|--|-------------------------|
| - Informer le président de section concerné | Secrétariat central ASD |
| - Décision définitive par l'assemblée de section | |

➤ Si admission définitive

- | | |
|--|-------------------------|
| - Notification au secrétariat central de l'ASD | Président de section |
| - Admission définitive | Comité central |
| - Facturation des frais d'admission et de la cotisation et courrier informant le requérant de son admission définitive | Secrétariat central ASD |

➤ Si admission refusée

- | | |
|--|-------------------------|
| - Notification au secrétariat central de l'ASD | Président de section |
| - Courrier pour informer le requérant | Secrétariat central ASD |